

Projet de prolongement Saint-Sébastien

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River

Titre de l'engagement : Capacité du projet

Date de dépôt : 16 octobre 2017

Engagement n° 2 : Question du 11 octobre

- a) L'analyse du projet a-t-elle été faite avec 82 TJ ou 92 TJ ?
- b) Quelle est la capacité supplémentaire par rapport à la capacité existante vs la capacité de la conduite par rapport aux données sur le site Internet de TCPL (à savoir 75 TJ) ?

Réponse:

- a) L'analyse du Projet de Prolongement St-Sébastien (le « Projet ») s'est appuyée sur la capacité physique actuelle disponible pour desservir le point d'interconnexion de Philipsburg, soit de 82 TJ/j. La nouvelle demande du client Vermont Gas Systems (le « client ») résulte en des engagements contractuels fermes de 85 TJ/j, ce qui excède la capacité physique actuelle.
- b) Ce qui déclenche le besoin pour le présent Projet, c'est la nouvelle demande de 10 TJ/j du client qui portera le total des engagements contractuels à 85 TJ/j. Cela représente la somme des engagements contractuels en vigueur de 75 TJ/j et de la nouvelle demande de 10 TJ/j.

Ultimement, le Projet aura une capacité physique totale de 92 TJ/d au point d'interconnexion de Philipsburg. Cette capacité permettra de respecter les engagements contractuels totaux de 85 TJ/j tout en prévoyant une petite capacité supplémentaire qui pourrait répondre à la croissance future de la demande au point d'interconnexion de Philipsburg.

Il est important de comprendre que TransCanada doit faire la démonstration à l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») que les installations sont nécessaires. L'entreprise doit démontrer ainsi qu'il y a suffisamment d'engagements contractuels pour justifier les installations. TransCanada vise à concevoir son réseau de façon à ce que sa capacité physique puisse correspondre, autant que possible, à ses engagements contractuels, tout en tenant compte des prévisions en période de pointe. À l'occasion, il peut y avoir de légères capacités supplémentaires pour répondre à la croissance de la demande prévue à court terme. Dans ce cas-ci, le Projet a été conçu de façon optimale, permettant à TransCanada

de répondre à ses engagements contractuels de manière rentable, tout en minimisant toute capacité supplémentaire découlant du prolongement proposé.

Cela dit, TransCanada fournit ici des informations relatives à une alternative au Projet qui n'a pas été présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement, car elle n'a pas été considérée comme une option viable et a été rejetée pour des raisons de faisabilité économique. Aussi, TransCanada précise qu'elle n'aurait pas été en mesure de démontrer à l'ONÉ la nécessité de construire une telle « installation alternative » pour ce Projet.

Cette alternative qui n'a pas été retenue serait l'ajout d'une toute nouvelle station de deux compresseurs, en aval de la station de compression existante. Afin de respecter les exigences contractuelles de livraison de 85 TJ/j, la station aurait comporté deux compresseurs de 1,2 MW chacun. Cette station aurait ainsi produit une capacité de livraison de 108 TJ/j, ce qui aurait largement excédé les exigences contractuelles. Il aurait été improbable de justifier cette alternative en raison du coût en capital (plus de 100 millions \$) et d'une capacité excessive par rapport aux engagements contractuels requis.

Quant au scénario hypothétique présenté lors des audiences par le maire de Pike River, relativement au remplacement des installations pipelinières existantes, TransCanada n'a pas retenu cette approche en raison de son engagement, envers ses clients, à maintenir son service et vu que la durée des travaux de construction pourrait doubler à cause du retrait de la conduite existante et que ces travaux de construction auraient engendré un impact environnemental plus important. Si la conduite existante devait être remplacée, cela nécessiterait non seulement le retrait de la conduite existante, mais également l'ajout de deux séries de gares de raclage (deux gares de départ et deux gares de réception) afin de permettre l'inspection de pipelines de différents diamètres. Le Projet actuel, quant à lui, ne nécessite qu'une seule gare de départ et une seule gare de réception.

À titre indicatif et puisque soulevé lors des audiences, ce scénario hypothétique exigerait le remplacement de la conduite existante de 8 pouces de diamètre par une conduite de 16 pouces, afin d'atteindre une capacité de livraison équivalente. Nous insistons sur le fait que ce scénario hypothétique remplacerait une conduite qui est utile et en parfait état.

Le doublement proposé de la conduite existante, sur 4 km, permet de fournir la capacité appropriée en fonction des exigences contractuelles, tout en prévoyant une croissance future à court terme de la demande. De plus, le doublement d'un pipeline est reconnu et utilisé par l'industrie, comme étant une bonne pratique pour permettre une capacité supplémentaire.